



HAL
open science

Évaluation au 30 mars 2020 de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement en France

Ofce Observatoire Français Des Conjonctures Économiques

► To cite this version:

Ofce Observatoire Français Des Conjonctures Économiques. Évaluation au 30 mars 2020 de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement en France. OFCE Policy Brief, 2020, 65. hal-03610155

HAL Id: hal-03610155

<https://sciencespo.hal.science/hal-03610155>

Submitted on 16 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Évaluation au 30 mars 2020 de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement en France

Département analyse et prévision de l'OFCE

Sciences Po, OFCE

Les mesures de réaction à l'épidémie de COVID-19 sur le territoire français vont avoir un impact économique considérable du fait des mesures sanitaires absolument nécessaires. Nous estimons que l'impact du confinement serait d'un peu plus de **30 points de PIB mensuel par mois de confinement**, soit une perte de **2,6 points de PIB annuel, soit 60 milliards d'euros par mois de confinement**.

Cette évaluation ne constitue qu'une première étape dans le chiffrage d'un choc économique et social inédit. Notre évaluation sera révisée régulièrement en intégrant des effets non pris en compte à ce stade (*cf. infra*) mais aussi sur la base de nouvelles données disponibles au fur et à mesure, permettant ainsi de mieux calibrer les chocs pris en compte.

La décomposition de l'impact économique selon différents canaux est la suivante (Fiche 4 et tableau 1) :

- 1,0 point de PIB découle de la modification des comportements de consommation des ménages liées aux mesures de confinement touchant particulièrement les activités impliquant des contacts (Fiche 1) ;
- 0,7 point de PIB lié à la baisse de l'investissement (Fiche 2) ;
- 0,2 point de PIB résulte d'autres effets de demande, dont l'impact sur le solde commercial dont le tourisme (Fiche 5) ;
- 0,3 point de PIB découle de la fermeture des écoles (Fiche 7). 12 millions d'élèves sont concernés, et 1,2 million de salariés (soit à peu près 5 % de la force de travail en emploi) seraient empêchés de travailler pour cause de garde d'enfants, en recourant à des arrêts de travail ou en provoquant de l'absentéisme ;
- 0,4 point de PIB provient de l'effet du confinement de la main-d'œuvre et de la possibilité limitée du télétravail pour certaines activités (Fiche 6), les difficultés de l'accès aux sites de travail, les procédures particulières ou l'absentéisme pour diverses raisons (droit de retrait notamment), ainsi que l'empêchement de la production de certaines consommations intermédiaires¹.

1.

Par exemple l'impossibilité d'organiser certains événements comme les salons. Nous avons retenu l'hypothèse que cela impacte négativement la valeur ajoutée agrégée par un effet de fonction de production similaire à l'absentéisme de la force de travail.

Nous avons comparé notre estimation à celle de l'INSEE sur la partie consommation des ménages (Fiche 11). Les écarts illustrent le poids des hypothèses dans cet exercice.

L'impact est très hétérogène selon les secteurs d'activité – un arrêt presque total dans les activités de restauration et d'hébergement, une division par plus de 2 de l'activité dans le transport (Fiche 4 et tableau 1) –, ce qui indique la nature très spécifique du choc et justifie des mesures budgétaires et fiscales de soutien ciblées plutôt que générales à ce stade.

Tableau 1. Impact sur le PIB annuel et sur les secteurs (niveau 17)

En % de l'activité de chaque secteur (VA par mois), et en % du PIB total

Branches	Type de choc /	Fermeture des écoles	Baisse de la demande	Autres chocs d'offre	Total
Agriculture		-6	-3	-5	-13
Energie, eau, déchets		-3	-11	-4	-18
Industries agro-alimentaires		-10	-6	-4	-20
Cokéfaction et raffinage		-3	-42	-3	-48
Biens d'équipement		-4	-26	-3	-33
Matériels de transport		-1	-68	-2	-70
Autres branches industrielles		-4	-29	-3	-36
Construction		-1	-47	-3	-51
Commerce		-3	-49	-2	-55
Transport		-2	-42	-3	-47
Hébergement – restauration		0	-87	-11	-98
Information – communication		-1	-11	-4	-17
Services financiers		-1	-15	0	-16
Services immobiliers		-7	-7	-4	-18
Services aux entreprises		-3	-34	-11	-48
Services non marchands		-3	-2	-5	-10
Services aux ménages		-6	-29	-3	-39
Ensemble de l'économie (par mois)		-3,6	-23,3	-4,7	-31,6
Impact d'un mois de confinement sur la croissance annuelle		-0,3	-1,9	-0,4	-2,6

Source : calculs OFCE.

En réponse à la baisse de la demande dans les secteurs directement affectés par le confinement, ou à l'arrêt induit en amont ou encore à la difficulté de maintenir les fonctions productives, le recours au chômage partiel (Fiche 8) concernerait environ **5,7 millions d'emplois** (autour de 21 % de l'emploi salarié), pour un coût direct pour les finances publiques de 2,9 milliards d'euros par semaine ou de 12,7 milliards d'euros par mois. La perte de cotisations sociales liées au chômage partiel serait de 8,7 milliards d'euros par mois, soit un coût total budgétaire qui peut s'élever à **plus de 20 milliards d'euros par mois** dans l'hypothèse d'un recours intégral au dispositif d'activité partielle.

En sortie de confinement, le rebond d'activité serait potentiellement important porté par un taux d'épargne élevé des ménages et une résilience du tissu productif en raison des mesures de soutien budgétaire. L'un comme l'autre résulteraient de l'efficacité du plan de soutien à l'économie et auraient comme contrepartie la hausse du déficit public. Le rebond pourrait compenser en partie les pertes d'activité du confinement, mais nous n'avons pas à ce stade intégré cet effet.

Nous publierons dans les prochains jours l'évaluation de l'impact sur les comptes d'agents (ménages, entreprises, administrations publiques) et sur les finances publiques après une analyse détaillée des mesures de politique publique et des scénarios de recours à ces dispositifs. La perte potentielle de 60 milliards d'euros de PIB par mois de confinement serait largement absorbée par la dette publique, par le jeu des stabilisateurs automatiques (imposition des sociétés et TVA notamment) et des dispositifs mis en place, bien qu'il soit trop tôt pour en proposer une estimation fiable.

Pour deux mois de confinement, l'impact représenterait approximativement le double (plus de 5 points de PIB annuel perdus), mais des non-linéarités peuvent apparaître et aggraver ou atténuer l'impact sur l'activité. Parmi ces non-linéarités, citons :

1. la perte de productivité en cas de télétravail prolongé (complémentarité avec les tâches présentielle) ;
2. l'épuisement des stocks de produits critiques nécessaires à la production et donc une amplification de la rupture des chaînes de valeurs ;
3. un durcissement des mesures de confinement (à l'inverse un assouplissement pourrait atténuer l'impact) ;
4. les risques financiers et bancaires ainsi que des effets de stock sur les bilans (trésorerie, carnets de commande, prime de risque), en particulier des acteurs privés et donc la multiplication de faillites ;
5. l'accommodement des agents économiques à la situation et une organisation agile des entreprises s'adaptant aux contraintes atténuant les effets négatifs du confinement.

À ce jour, les indicateurs usuels (Fiche 9), collectés progressivement durant le mois de mars 2020, commencent à quantifier l'ampleur du choc conjoncturel en cours. Les indices PMI Markit du 24 mars 2020 révèlent une chute sans précédent de l'activité. Etant très en dehors des intervalles habituellement observés, ils ne permettent pas une calibration du PIB. L'analyse de la consommation d'électricité (Fiche 10) indique, à titre illustratif, une perte de 0,3 point de PIB annuel pour un mois de baisse mensuelle et ponctuelle de 20 % de celle-ci.

À ce stade, les éléments suivants ne sont pas incorporés dans notre analyse :

- Une évaluation de la durée de confinement, qui supposerait de maîtriser des paramètres épidémiologiques, la possibilité technique d'organisations alternatives du confinement et surtout des choix collectifs en la matière ;
- Une évaluation d'un éventuel plan de relance complétant le plan de soutien à l'économie. La pertinence de ce plan dépend beaucoup du diagnostic porté sur l'économie française à l'issue de la période de confinement ;
- Une analyse détaillée des impacts déflationnistes ou inflationnistes de cet événement exceptionnel ;
- À ce titre, la baisse du prix du pétrole pourrait être un soutien au pouvoir d'achat des ménages. Cependant, la baisse massive de la consommation de produit pétrolier de la part des ménages attendue (80 %) rend l'effet prix négligeable par rapport à l'effet volume déjà comptabilisé. Si la baisse du prix du pétrole se prolonge au-delà de la période de confinement, l'effet prix pourra être plus significatif. Nous précisons ce point dans des analyses à paraître prochainement ;
- L'effet sur le commerce extérieur et sur la balance courante. Nous avons implicitement supposé un effet neutre (la baisse des exportations est compensée par la baisse des importations). Dans des analyses ultérieures, ce point sera précisé. Cet

impact dépend aussi de l'ampleur de l'épidémie chez nos principaux partenaires commerciaux ;

- Un effet persistant au-delà de la période de confinement sur le tourisme, en particulier le tourisme à l'étranger ou en provenance de l'étranger. La balance extérieure du tourisme est excédentaire en France, une baisse durable du tourisme international aurait un effet négatif sur le PIB de la France. L'ordre de grandeur est *a priori* inférieur à celui de l'impact initial d'un ou plusieurs mois de confinement mais pourrait persister plusieurs trimestres ;
- L'impact de la saisonnalité sur le scénario de baisse de la consommation. Certaines consommations sont saisonnières (en particulier celles liées à l'activité touristique) et le moment du confinement et celui de la fin du confinement peuvent avoir une influence importante sur l'effet en année pleine ;
- Des effets persistants et dynamiques du choc de confinement sur les comportements de consommation (cliquet sur certaines consommations, report sur d'autres), sur les modes d'organisation du travail ou encore transitant par les marchés financiers et les valorisations d'actifs financiers ainsi que des effets durables sur les bilans de certains agents économiques particulièrement exposés entraînant un écartement des *spreads* et une hausse des créances douteuses dans le bilan des banques ;
- Des effets différenciés par pays, suivant les stratégies sanitaires ou économiques, qui se traduiraient par une modification de la demande adressée, des taux de change, des taux d'intérêt ou des mouvements de capitaux ou, à plus long terme, des mouvements de personnes pouvant découler des suites de la pandémie ;
- D'une hausse significative de la consommation des APU (demande publique). La durée brève de la période de confinement et de la réponse sanitaire empêchent une réponse budgétaire importante dans le secteur de la santé. À moyen terme, certaines dépenses publiques pourraient augmenter, mais cela pourrait se faire par des réallocations ou par des hausses de prélèvements obligatoires.

Fiche 1

Quel impact direct d'un mois de confinement sur la consommation effective des ménages en France ?

À partir des données issues de la consommation effective pour les ménages sur plusieurs centaines de produits, nous évaluons l'impact potentiel d'un mois de confinement sur cette consommation. Le scénario de confinement retenu pour évaluer l'impact est celui que nous vivons actuellement en France depuis le 17 mars.

La consommation effective des ménages représente 70 % du PIB et englobe la consommation finale des ménages, mais aussi celle des ISBLSM et surtout les dépenses individualisables des administrations publiques qui bénéficient aux ménages, avec sa ventilation par produit. Les dépenses individualisables des APU et des ISBLSM (secteur non lucratif au service des ménages) représentent 25 % de la consommation effective des ménages (soit 17 % du PIB). De plus, cette consommation est territoriale. Elle englobe donc les dépenses par produit des touristes non-résidents.

Nous avons pondéré l'impact du confinement sur la consommation par produit ou par agrégat (niveau 88 ou 38 ou 17 de la nomenclature des comptes nationaux) de façon *ad-hoc*, sur la base d'informations circulant dans la presse, de certaines données issues de l'expérience chinoise ou des contraintes d'ouverture appliquées à certains secteurs. Ces pondérations évolueront dans le temps au gré des informations nouvelles et plus détaillées.

Sur la base de ces hypothèses, nous estimons que l'impact direct d'un mois de confinement conduirait à une chute de la consommation effective des ménages de 18 %, contribuant à diminuer le PIB de 13 %.

Si nous rentrons dans le détail de l'impact pour les 17 branches (ré-agrégées à partir des données par produits), ce chiffre peut s'expliquer de la façon suivante :

7 branches, sur les 17 retenues, représentent 20 % de la consommation effective des ménages mais concentrent environ 80 % du choc (-14 points de pourcentage de contribution sur -18 % au total) : il s'agit principalement des branches liées aux services de transports, la fabrication et les réparations de matériels de transport, et à la consommation d'énergie liée aux transports (11 % de la consommation effective pour l'ensemble de ces branches). Il y a également les branches de l'hébergement-restauration (6 % de la consommation), de la construction (1 %) et les activités liées aux loisirs et événementielles.

À l'opposé, 7 branches sur 17, représentant un peu plus de 60 % de la consommation effective des ménages, devraient être peu impactées par le confinement actuel. Ce sont d'une part les branches liées à l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire (13 % de la consommation effective pour ces deux branches), à la consommation d'énergie pour l'habitation et l'activité immobilière dont une très grande partie est liée aux loyers versés ou imputés (19 % pour ces 2 branches), les services liés à l'information-communication et ceux liés à l'activité financières et d'assurance (7 % pour ces 2 branches) et enfin les branches liées aux services non marchands (23 % de la consommation).

Entre les deux, l'incertitude est grande sur l'ampleur du choc pour 3 branches, qui représentent 18 % de la consommation effective des ménages. Pour celles-ci, la baisse de consommation serait comprise entre 25 % (fabrication d'équipements électriques, électroniques et autres produits industriels) et 37 % (autres activités de service).

Tableau 2. Impact d'un confinement d'un mois sur la consommation effective des ménages pour 17 branches (en %)

	Part dans la consommation (en %)	Impact (en %)	Contribution (en pts de %)
Secteurs peu ou pas impactés (0 +/-)	62	2	1
Agriculture, sylviculture et pêche	2	9	0
Fabric. denrées alimentaires, boissons et prdts à base de tabac	11	6	1
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3	7	0
Information et communication	3	4	0
Activités financières et d'assurance	4	0	0
Activités immobilières	15	0	0
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	23	-1	0
Secteurs très impactés (supérieur ou égal à 49 %)	20	-73	-14
Cokéfaction et raffinage	3	-67	-2
Fabrication de matériels de transport	4	-68	-3
Construction	1	-50	-1
Commerce – réparation d'automobiles et de motocycles	1	-80	-1
Transports et entreposage	3	-74	-2
Hébergement et restauration	6	-90	-5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	2	-49	-1
Secteurs moyennement impactés (entre 25 et 49 %)	18	-28	-5
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques – fabrication de machines	2	-25	0
Fabrication d'autres produits industriels	11	-24	-3
Autres activités de services	5	-37	-2
TOTAL	100	-18	-18

Sources : Insee, calculs OFCE.

Fiche 2

Quel impact direct d'un mois de confinement sur la FBCF en France ?

À partir des données détaillées de la FBCF en 88 produits, nous avons estimé l'impact direct d'un mois de confinement sur la FBCF totale qui comprend celle des entreprises, des ménages, des APU et des ISBLSM (secteur non lucratif au service des ménages) et qui représente 23 % du PIB.

Sur la base de cette analyse, nous avons retenu 3 types de chocs :

- Un choc sur la FBCF proportionnel à la perte de valeur ajoutée. Cela concerne en premier lieu les produits industriels qui représentent 22 % de la FBCF. Ce type d'investissement est très cyclique et marqué généralement par un effet d'accélérateur élevé. Cependant, nous avons ici neutralisé cet effet. En effet, nous considérons que celui-ci, qui va amplifier les effets négatifs sur l'investissement durant la période de confinement, sera symétrique en sortie de crise. Or, comptabiliser cet effet amplificateur uniquement en période de crise fausse le calcul de l'impact économique sur une base annuelle si l'on ne retient cet effet d'accélérateur que dans un sens négatif, sans contrebalancer des effets amplificateurs positifs attendus en sortie de crise. Pour les branches agriculture et services immobiliers (les produits de ces deux branches représentent seulement 1 % de la FBCF) peu impactés au niveau domestique par le confinement, nous supposons que l'impact de la crise sur la FBCF de ces produits est nul.
- Pour les services marchands (R&D, Programmation et conseil informatiques, ...), dont la part dans la FBCF augmente tendanciellement sur longue période (et représente 35 % de la FBCF) et qui sont des branches constituées d'une part importante de cadres pouvant effectuer leur activité à distance, nous supposons que l'impact de la crise sur la FBCF de ces produits sera environ deux fois plus faible que pour la FBCF des produits manufacturés.
- Enfin, pour la FBCF en Construction, qui est un secteur « contraint » par le risque de transmission de l'épidémie, et qui représente 43 % de la FBCF, nous supposons que la baisse sera de 50 %.

Ainsi, sous l'effet du confinement, la FBCF se réduirait de 37 % par mois de confinement, contribuant à réduire le PIB mensuel de 8,5 %. 60 % de l'impact total sur la FBCF est dû à la contraction de sa composante en construction, 25 % en raison de la baisse de celle en produits manufacturés (dont 14 % pour les seuls matériels de transport), le reste s'expliquant par la diminution de la FBCF en services marchands.

Tableau 3. Impact d'un mois de confinement sur la FBC pour 17 branches

FBCF par produit	Part dans la FBCF (en %)	Impact sur la FBCF (en %)	Contribution (en pts de %)
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0
Fabric. denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	0		
Cokéfaction et raffinage	0		
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, fabrication de machines	8	-30	-2
Fabrication de matériels de transport	7	-71	-5
Fabrication d'autres produits industriels	7	-30	-2
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0		
Construction	43	-50	-22
Commerce – réparation d'automobiles et de motocycles	0		
Transports et entreposage	0		
Hébergement et restauration	0		
Information et communication	15	-14	-2
Activités financières et d'assurance	0		
Activités immobilières	1	0	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	19	-20	-4
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	0		
Autres activités de services	0	-10	0
FBCF totale	100	-37	-37

Sources : Insee, calculs OFCE.

Fiche 3

Impact sur le PIB du choc de demande à travers sa diffusion au sein du système productif

La fermeture des commerces non essentiels et le confinement de la population pendant un mois devrait provoquer un fort choc sur la demande finale. Selon notre première évaluation, la baisse mensuelle de la consommation effective des ménages pourrait être de 18 %. Ce choc affecterait les branches de façon hétérogène (Fiche 1). Par ailleurs, les difficultés liées au confinement de la population et les difficultés pour mettre en œuvre les projets d'investissement, notamment dans la construction, pourraient aboutir à un recul de l'investissement de 37 % sur un mois (Fiche 2).

Ces chocs, qui amputent sévèrement la demande finale de certains secteurs, se diffusent à l'ensemble du tissu productif à travers la demande en consommations intermédiaires que les branches adressent au reste de l'économie. Afin d'évaluer ces effets de diffusion du choc de demande finale nous utilisons les tables *input-output*, qui permettent de quantifier l'impact sur la production et la valeur ajoutée.

Pour cela nous avons utilisé les données d'un tableau entrées-sorties (TES) international WIOD². Cela nous a permis notamment de décomposer le Tableau des Entrées Intermédiaires de façon à distinguer les consommations intermédiaires d'origine domestique et celles qui sont importées³. L'analyse est faite sur la nomenclature de la comptabilité nationale à 17 secteurs. Nous avons supposé que le choc de demande simulé ne modifie pas – au sein de chaque produit de la nomenclature – la part de demande finale d'origine étrangère ou domestique. Ainsi, l'analyse ne prend pas en compte les possibles effets d'arbitrage entre les emplois finals domestiques et importés.

Si l'on suppose que les prix des biens et des facteurs sont rigides et que les coefficients techniques sont constants à court terme, un choc de demande finale sur les produits domestiques (noté $d(EF^d)$) modifie la production nationale (notée P) selon la formule de Leontief suivante :

$$d(P) = (I - A^d)^{-1} \times d(EF^d)$$

Où A^d représente la matrice des coefficients techniques des consommations intermédiaires d'origine domestique. Une fois le choc sur la production connu, sous les hypothèses déjà mentionnées, la part de la valeur ajoutée (VA) dans chaque branche est inchangée par suite du choc et il suffit de multiplier le choc de production sur le taux de VA dans le secteur pour déterminer l'impact sur le PIB sectoriel.

Sans surprise, une grande partie des secteurs ajustant le plus leur production à la suite du confinement sont ceux liés aux transports : la fabrication de matériels de transports (C4), la cokéfaction et raffinage (C2), le commerce-réparation d'automobiles et de transports (GZ), transports et entreposage (HZ), mais également l'hébergement et la restauration (IZ). Par ailleurs, le secteur de la construction (FZ) et de la fabrication d'équipements électriques (C3) seraient fortement affectés par le choc évalué sur l'investissement.

Grâce à la structure du TES nous pouvons décomposer la baisse de la production entre l'impact direct du choc et un impact indirect incluant les effets de second tour. L'*effet direct*, inclut la variation de la production de chaque branche qui est associée avec le recul de la demande finale qui lui est adressée auquel s'ajoute l'effet lié à la baisse de la demande provenant des autres branches à travers leurs consommations intermédiaires devenues non nécessaires par le choc de demande. Avec la baisse de la

2.

Pour « World Input-Output Database », données disponibles en ligne <http://www.wiod.org/home>. Pour plus d'informations sur la construction de la base de données voir Timmer, M. P., Dietzenbacher, E., Los, B., Stehrer, R. and de Vries, G. J. (2015), « An Illustrated User Guide to the World Input-Output Database: the Case of Global Automotive Production », *Review of International Economics*, 23: 575–605.

3.

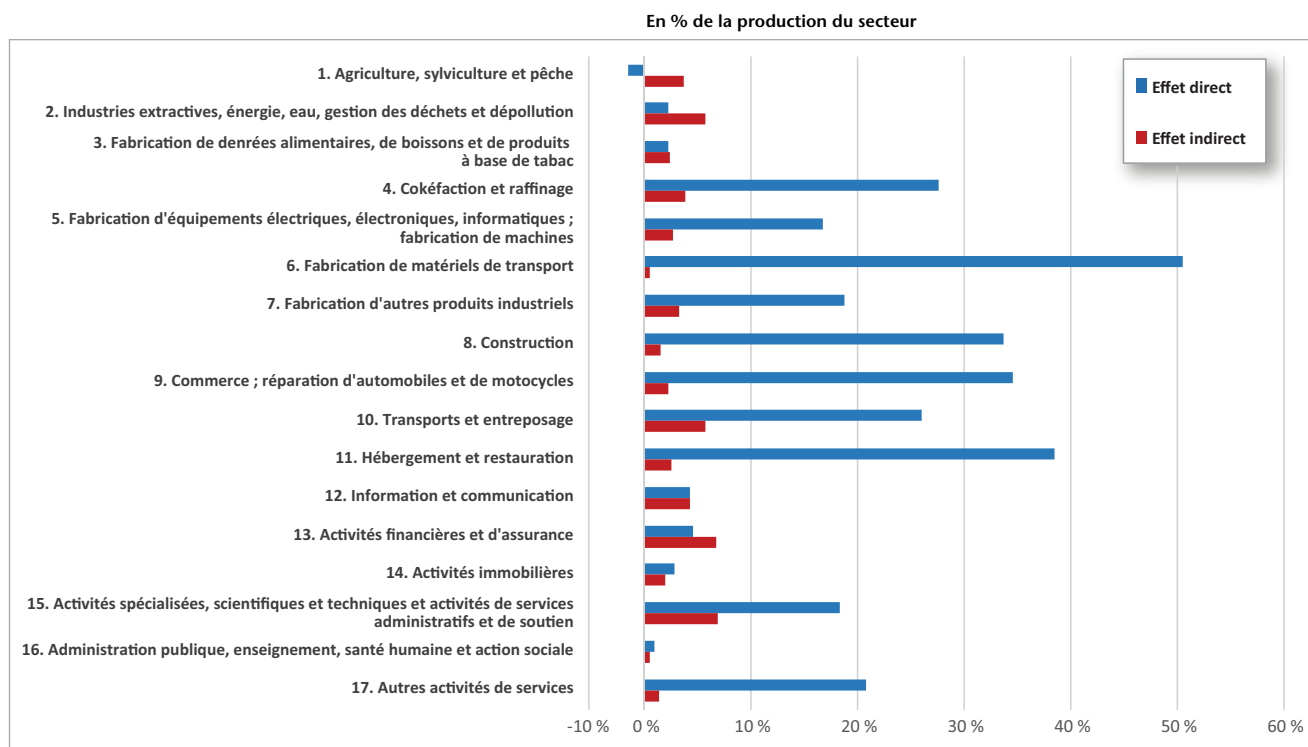
Ceci aurait pu être fait à travers le TES symétrique publié par l'Insee pour la France. L'exploitation de ce tableau requiert des précautions méthodologiques particulières et sera fait ultérieurement. L'avantage de l'utilisation du TES international est qu'elle permettra à terme simuler différents chocs au niveau global, comme la pandémie en cours.

demande en emplois intermédiaires, la production des branches varie à nouveau et induit des nouvelles baisses de production, il s'agit de l'*effet indirect*. Nous distinguons les deux effets grâce à la formule suivante :

$$d(P) = (I + A^d) \times d(EF^d) + [(I - A^d)^{-1} - (I + A^d)] \times d(EF^d)$$

Le premier terme représente l'effet direct et le second terme l'effet indirect.

Graphique 1. Perte de production liée à la fermeture des commerces non essentiels par secteur



Lecture : pour l'agriculture il y a un gain de production (une perte négative) direct et une perte par l'effet indirect lié au ralentissement.

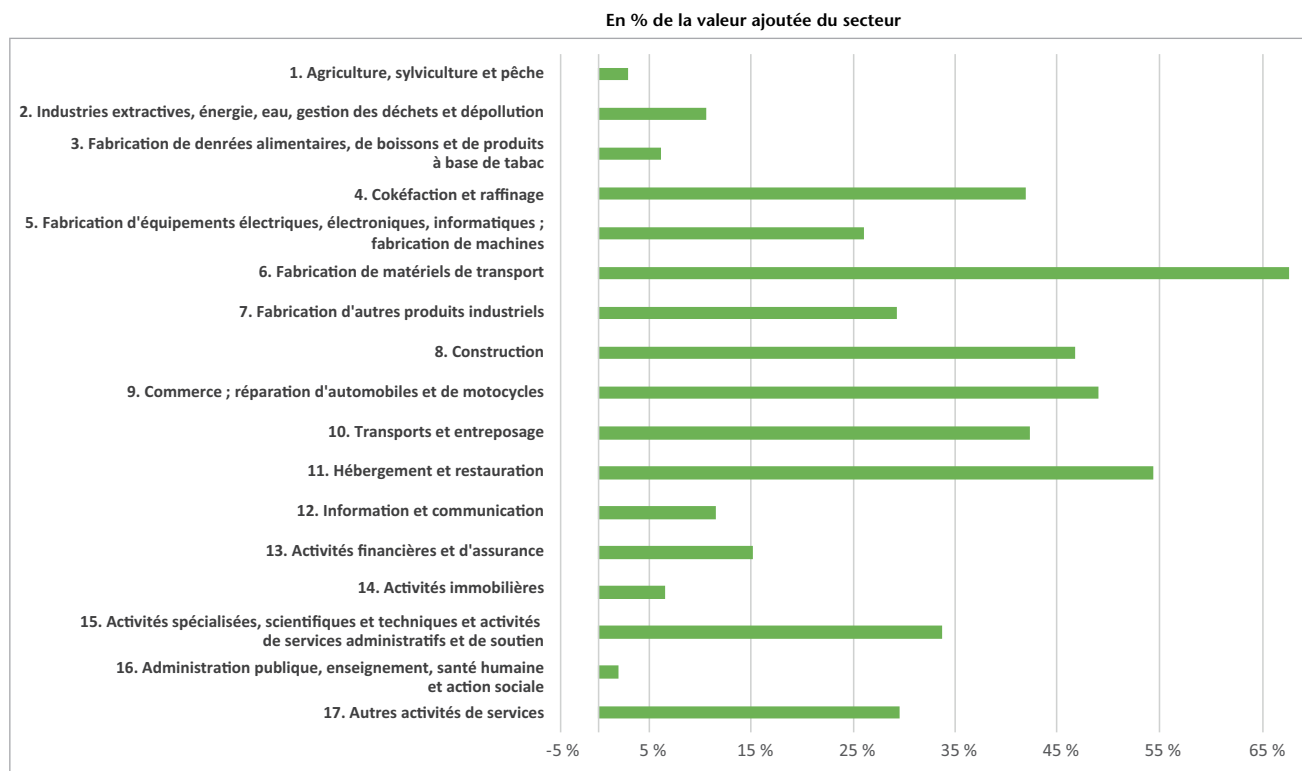
Sources : WIOD, Calculs OFCE.

Même si elles ne sont pas fortement touchées par la fermeture de commerces essentiels, certaines branches subissent le choc par la baisse de la demande du reste du tissu productif. C'est le cas pour les secteurs agricole (AZ), des industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets (DE), des informations et communications (JZ) et financières et d'assurance (KZ). Dans leur cas, la réduction des consommations intermédiaires nécessaires pour produire est la principale cause de la baisse de la production, sous l'hypothèse de constance des coefficients techniques.

La valeur ajoutée reculerait dans quasiment toutes les branches (graphique 2). En moyenne (non pondérée), la VA des branches diminue de 23 %. Les secteurs de la fabrication de matériels de transport et de l'hébergement et de la restauration sont particulièrement affectés par le choc de demande et subissent une baisse de plus de la moitié de leur VA.

Au total, en tenant compte de la diffusion de demande liée à la fermeture des commerces non essentiels et au confinement des consommateurs, la perte d'activité s'élèverait à 31 points de PIB pour un mois de confinement, ce qui représente un impact de 2,6 point de PIB sur l'année.

Graphique 2. Impact d'un mois de confinement sur la valeur ajoutée sectorielle de la fermeture des commerces non essentiels



Lecture : pour l'agriculture il y a une perte de valeur ajoutée pour un mois de confinement.

Sources : WIOD, Calculs OFCE.

Décomposition des chocs par le canal de la demande (secteurs confinés) et de l'offre (empêchement de la main-d'œuvre)

L'impact d'un mois de confinement sur la croissance et l'emploi se décompose en différents effets d'offre et de demande :

a. Côté demande

- i. Le comportement de consommation des ménages est affecté par :*
 - a. La fermeture obligatoire d'un ensemble d'établissements à la suite de l'arrêté du 14 mars 2020 ;
 - b. Les restrictions au transport ;
 - c. La baisse du tourisme ;
- ii. L'investissement des entreprises est affecté par :*
 - a. La diminution de l'activité (proportionnellement) ;
 - b. La contrainte liée au risque de transmission du virus dans le secteur de la construction.
- iii. Autre choc de demande : Il y a également un effet spécifique du choc de demande sur le PIB lié à la baisse des achats professionnels empêchés qui touche l'hébergement-restauration et le service aux entreprises.*

b. Côté offre

- i. La fermeture des écoles réduit la force de travail disponible, du fait de la garde des enfants ;*
- ii. La fermeture obligatoire dans certains secteurs spécifiques. L'impact direct de ce choc est inclus dans le choc de demande, et restreint à 0 la production potentielle dans ces secteurs spécifiques ;*
- iii. Les autres chocs d'offre :*
 - a. Les salariés en télétravail peuvent connaître une baisse de leur productivité (garde des enfants durant le télétravail, problèmes de matériel informatique ou de réseau, défauts de coordination, difficultés d'accès à l'information, ...) ;
 - b. L'absentéisme peut augmenter : maladie, exercice du droit de retrait, peur de tomber malade et/ou de contaminer ses proches, ... ;
 - c. Les chaînes de production peuvent subir des ruptures d'approvisionnement ;
 - d. Le relèvement temporaire des seuils de durée maximale de travail hebdomadaire et sur 12 semaines glissantes peut avoir un effet positif sur la production dans les secteurs considérés.

Les autres chocs d'offre sont à ce stade difficiles à quantifier précisément. Nous avons retenu un choc de -5 % sur la productivité des travailleurs non concernés par les autres chocs.

Tableau 4. Impact sur le PIB mensuel pour un mois de confinement, selon la nature du choc

En % du PIB du secteur ou en contribution à la croissance

Branches	Fermeture des écoles	Baisse de la demande	Autres chocs	Contributions à la croissance
Agriculture	-5,7	-2,9	-4,6	-0,2
Industrie	-4,4	-25,3	-3,5	-4,6
Construction	-1,3	-46,8	-2,6	-2,9
Services marchands	-3,6	-29,9	-5,2	-21,6
Services non marchands	-3,4	-1,9	-4,6	-2,3
Ensemble de l'économie	-3,6	-23,3	-4,7	-31,6

Source : calculs OFCE.

Tableau 5. Impact pour un mois de confinement sur le PIB annuel et sur les secteurs (niveau 17)

En % de l'activité de chaque secteur (VA), et en % du PIB total

Type de choc Branches	Fermeture des écoles	Baisse de la demande	Autres chocs	Effet total
Agriculture	-6	-3	-5	-13
Energie, eau, déchets	-3	-11	-4	-18
Industries agro-alimentaires	-10	-6	-4	-20
Cokéfaction et raffinage	-3	-42	-3	-48
Biens d'équipement	-4	-26	-3	-33
Matériels de transport	-1	-68	-2	-70
Autres branches industrielles	-4	-29	-3	-36
Construction	-1	-47	-3	-51
Commerce	-3	-49	-2	-55
Transport	-2	-42	-3	-47
Hébergement-restauration	0	-87	-11	-98
Information-communication	-1	-11	-4	-17
Services financiers	-1	-15	0	-16
Services immobiliers	-7	-7	-4	-18
Services aux entreprises	-3	-34	-11	-48
Services non marchands	-3	-2	-5	-10
Services aux ménages	-6	-29	-3	-39
Ensemble de l'économie	-3,6	-23,3	-4,7	-31,6
Impact d'un mois de confinement sur la croissance annuelle	-0,3	-1,9	-0,4	-2,6

Source : calculs OFCE.

La pandémie et les mesures de confinement ont un impact direct sur le tourisme. Le tourisme n'est pas un secteur d'activité ou un produit en tant que tel ; il fait l'objet d'un compte satellite. L'analyse présentée ici éclaire donc celles des autres fiches en prenant un autre angle que le cadre central de la comptabilité nationale. Les impacts trouvés ici sont déjà comptabilisés dans l'approche par la « consommation effective territoriale des ménages ». L'intérêt de détailler l'impact sur le tourisme est qu'il peut être plus persistant, en particulier le tourisme de et vers l'étranger, que les autres postes de la consommation.

En accueillant 86,9 millions de touristes étrangers en 2017, la France est la première destination mondiale des touristes étrangers. Elle capte 6,6 % du tourisme mondial (et 12,9 % du tourisme européen). À ce tourisme étranger s'ajoute le tourisme domestique, de loisir comme professionnel. Au total, les dépenses liées directement au secteur du tourisme représentent 7,4 % du PIB.

L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) définit le tourisme comme « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ». Cela recouvre donc les touristes dès lors que leur séjour comprend au moins une nuitée dans le pays visité, et les excursionnistes qui pratiquent des excursions à la journée, sans nuitée sur place. Le tourisme recouvre par ailleurs les activités liées aux visiteurs domestiques, à savoir les activités des visiteurs résidents en France, et les activités liées aux visiteurs non-résidents en France.

Ainsi en 2017, la France a accueilli :

- 86,9 millions de touristes internationaux et 121 millions d'excursionnistes internationaux. L'importance de ces excursionnistes s'explique par l'importance des pays limitrophes dans ces déplacements ;
- 191,6 millions de séjours de touristes français et 84,9 millions d'excursionnistes français.

Les comptes satellites du tourisme de la Direction Générale des Entreprises nous donnent la décomposition de la consommation touristique jusqu'en 2017. Cette année-là, la consommation touristique a représenté 168 milliards d'euros, soit 10,5 % de la consommation effective totale des ménages. Elle est réalisée principalement par les visiteurs français qui contribuent à hauteur de 6,5 % à la consommation effective totale des ménages.

En situation de confinement total et de fermeture des frontières, les déplacements touristiques sont restreints et les dépenses de fait réduites à 0. Dans l'hypothèse d'un confinement d'un mois, la baisse des dépenses touristiques serait de 14 milliards d'euros. Les secteurs les plus exposés sont ceux liés au transport, aux activités de loisir et à l'hébergement. Le secteur du transport pâtit surtout de l'arrêt des déplacements des visiteurs résidents français. Les dépenses d'hébergement dans le secteur marchand chuteraient de 2,7 milliards d'euros, soit de 36,5 % principalement en raison de la perte de clients étrangers. Enfin, les dépenses dans le poste « bars et restauration » baisseraient de 1,4 milliard d'euros, soit 19 % en un mois. Cette évaluation ne tient pas compte de la saisonnalité du tourisme et du moment particulier où le confinement se produit.

Table 6. Impact d'un mois de confinement sur le tourisme

En milliards d'euros, par an		Consom- mation	Tourisme				Contribution du tourisme à la perte de conso. pour un mois de confinement
			Total	% dans le poste	Visiteurs français	Visiteurs étrangers*	
Aliments et boissons	C1	179	13,1	7,3	8,3	4,8	-1,1
Hébergements touristiques marchands	IZ	88	32,1	36,5	13,4	18,6	-2,7
Restaurants et cafés	IZ	88	16,7	19,0	7,6	9,2	-1,4
Services de transport non urbain	HZ	44	31,0	70,2	19,5	11,5	-2,6
Autres dépenses (transports sur place, shopping, etc.)	HZ	44	21,6	49,0	13,5	8,2	-1,8
Péages, carburants, location de véhicules de tourisme	MN	26	16,0	61,3	11,1	4,9	-1,3
Services des voyagistes et agences de voyages	MN	26	8,2	31,3	7,1	1,1	-0,7
Activités culturelles, sportives et de loisirs	RU	85	9,7	11,4	5,9	3,8	-0,8
Dépense touristique (1)			148,4		86,3	62,0	-12,4
Hébergement touristique non marchand (2)	LZ	249	19,6	7,9	17,4	2,2	-1,6
Consommation(3) = (1) + (2)		1 595	168,0	10,5	103,7	64,2	-14,0

* les dépenses des non-résidents en France sont intégrées dans la ligne 'correction territoriale' des comptes nationaux. Pour retrouver un concept de résidence, sont retranchées de ces dépenses, les dépenses des résidents à l'étranger. En 2017, la correction territoriale était de - 17 milliards, les dépenses des résidents français à l'étranger doivent être à 45,6 milliards d'euros.

Sources : DGE, Compte satellite du tourisme, base 2014, calculs OFCE.

Fiche 6

Combien de « télétravailleurs » potentiels ?

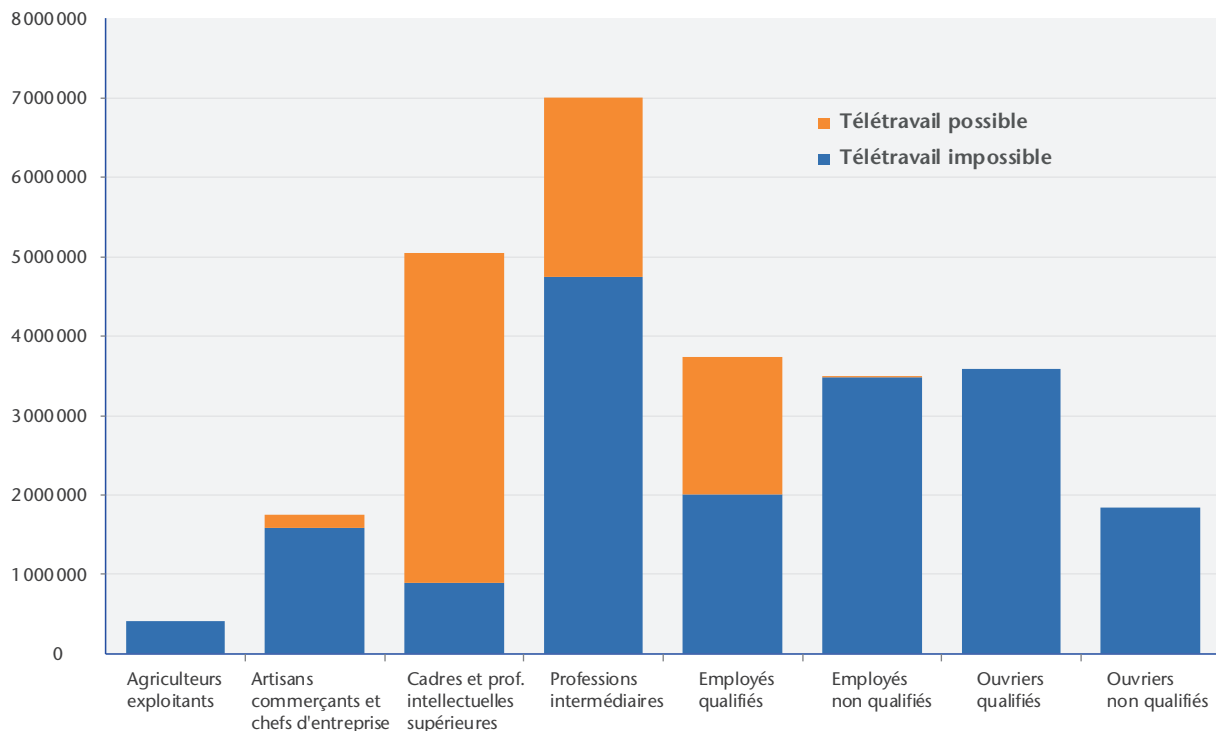
La fermeture des écoles et lieux de garde d'enfants, et plus largement les appels à « rester chez soi » pour « les travailleurs qui le peuvent » posent la question de savoir qui peut télétravailler en France.

Selon une étude de la Dares publiée en novembre 2019, 3 % des salariés pratiquent le télétravail au moins un jour par semaine et 7 %, soit 1,8 million de salariés, le pratiquent quelques jours ou quelques demi-journées par mois. On peut penser que ces résultats ne peuvent être transposés à la situation exceptionnelle actuelle et que les entreprises ont, ces derniers jours, mis en place des dispositifs pour généraliser cette pratique.

À partir de l'enquête Emploi en continu de l'Insee, nous avons tenté d'identifier au sein des 528 professions décrites dans l'enquête, celles pouvant faire l'objet d'une mise en place du télétravail. Bien évidemment, cette première évaluation ne tient compte ni des contraintes propres à chaque entreprise, ni de la volonté des salariés (ou des entreprises) d'adhérer à cette pratique. Elle permet néanmoins de fournir des ordres de grandeurs.

Selon cette première estimation, 8,4 millions d'emplois pourraient être concernés par la mise en place d'un télétravail généralisé. Logiquement, la généralisation du télétravail devrait avoir des impacts très différents selon les catégories socio-professionnelles (graphique 3). Si les cadres peuvent y recourir aisément (60 % le font déjà régulièrement selon la Dares), il est clair que les ouvriers ont le beaucoup plus de difficulté à le faire.

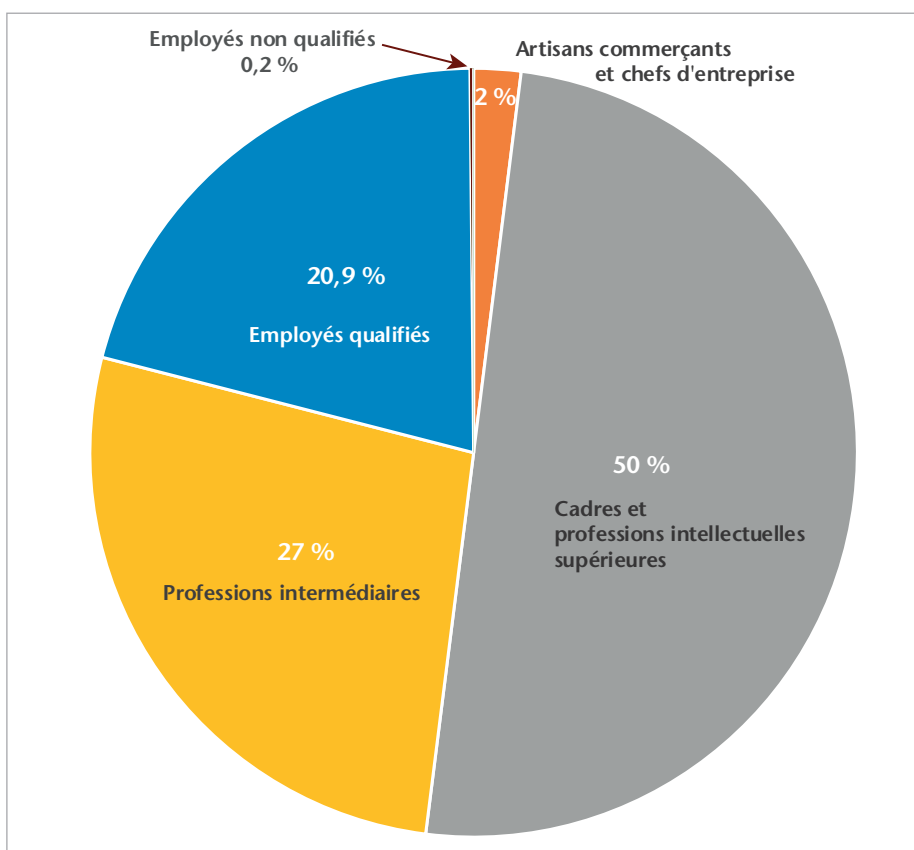
Graphique 3. Estimation des possibilités de télétravail par secteur (en nombre d'emplois concernés)



Source : Enquête Emploi en continu 2018, Insee, calculs des auteurs.

La moitié de cette population est composée de cadres et de professions intellectuelles supérieures (graphique 4). Un quart, soit 2,4 millions d'emplois, concernent des professions intermédiaires parmi lesquelles on retrouve notamment les enseignants. Enfin, les employés qualifiés représentent 21 % des effectifs de télétravailleurs potentiels. Parmi eux se trouvent notamment les emplois liés au secrétariat par exemple.

Graphique 4. Composition des télétravailleurs potentiels



Source : Enquête Emploi en continu 2018, Insee, calculs des auteurs.

À l'inverse, 18,8 millions d'emplois ne pourraient pas profiter de la pratique du télétravail. Les métiers liés à l'agriculture ou au travail ouvrier ne devraient pas être en capacité de recourir au travail à distance (graphique 4). De même, la moitié des employés qualifiés ne devraient pas pouvoir télétravailler. C'est le cas notamment des personnels hospitaliers. Les professions intermédiaires représenteraient quant à elles près d'un quart des emplois exclus du télétravail. Ce sont principalement des fonctions de technicien peu compatibles avec le travail à distance. On y retrouve aussi certains métiers du BTP. Enfin les artisans et commerçants représenteraient près de 10 % des emplois exclus du télétravail. La fermeture des commerces actée le 15 mars ne devrait donc pas se traduire par une augmentation du télétravail lié à ces professions mais bien par un recours accru aux dispositifs d'activité partielle (voir note chômage partiel).

Fiche 7

Quel impact de la fermeture des écoles sur l'emploi ?

Depuis le lundi 16 mars, l'ensemble des crèches et des établissements scolaires de France sont fermés et n'accueillent plus d'enfants. Au total, 12 millions d'élèves et d'enfants en crèche sont concernés. Dès lors, plusieurs solutions s'offrent aux parents. S'ils peuvent travailler à distance (voir note Télétravail) ils doivent privilégier cette option. Dans le cas contraire, leur employeur peut enclencher une démarche visant à les faire bénéficier d'un « arrêt de travail pour garde d'enfants ».

À partir de l'Enquête Emploi en continu 2018 de l'Insee nous allons tenter de quantifier le recours potentiel à ce dispositif.

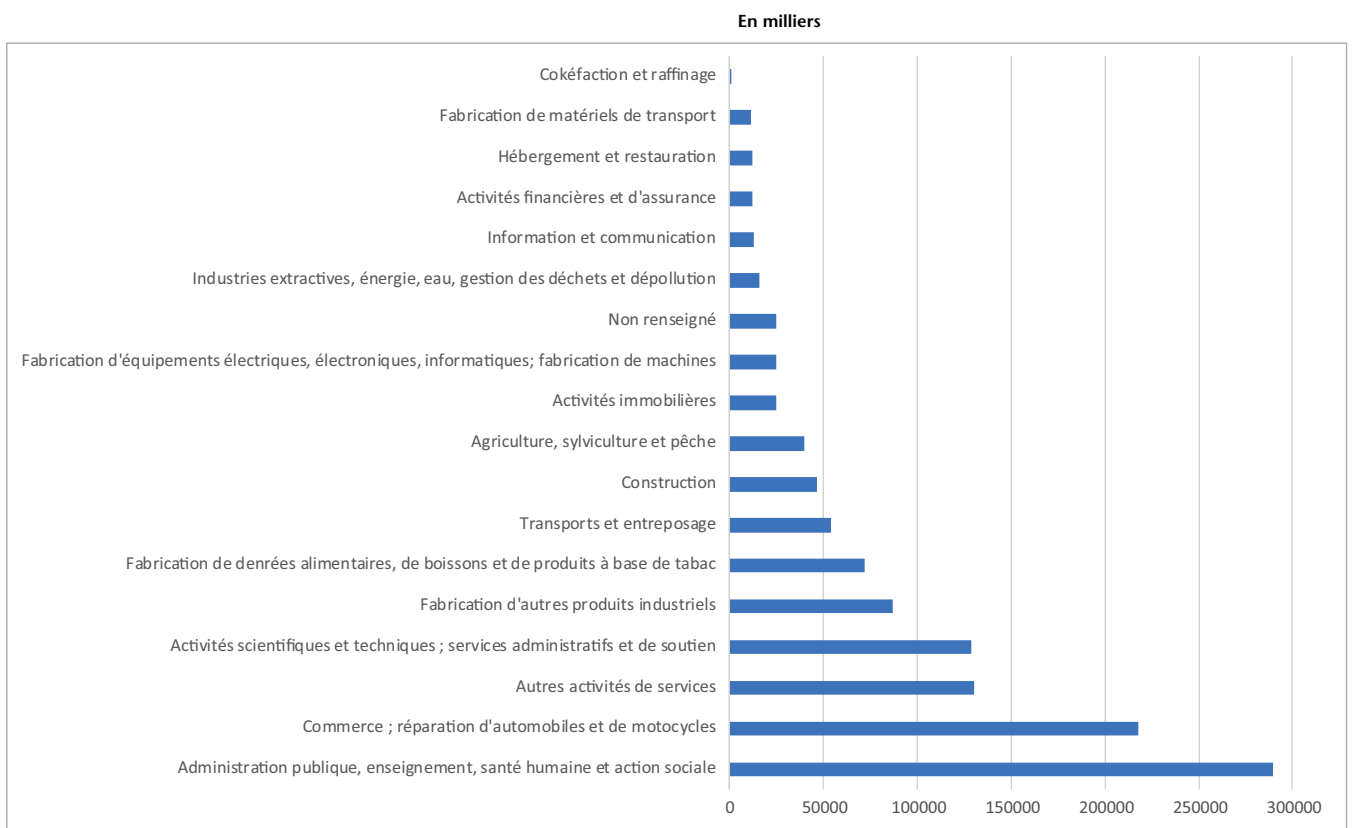
Selon l'Enquête Emploi de l'Insee, 7 millions de ménages comptent au moins un enfant de moins 15 ans. Nous faisons l'hypothèse que l'ensemble de ces ménages est touché par la mesure de fermeture des établissements scolaires et des gardes d'enfants. Nous faisons donc l'hypothèse que même les familles ayant recours à des assistances maternelles sont impactées par la mesure.

Sur ces 7 millions de ménages, 20 % sont des familles monoparentales et 75 % sont des couples (le reste étant des « ménages complexes »). Pour les familles monoparentales, si le parent ne peut pas télétravailler (voir Fiche 6), s'il n'est pas impacté directement par l'arrêté du 15 mars actant la fermeture de certains commerces (voir Fiche 8) et s'il n'appartient pas aux personnels soignants pour lesquels sont mis en place des modes de garde alternatifs, nous le considérons éligible à l'arrêt de travail. Cela concernerait 370 000 familles monoparentales.

Pour les couples, les conditions décrites précédemment doivent être vérifiées pour l'ensemble des membres du couple. Autrement dit, aucun des membres du couple ne doit pouvoir télétravailler ou n'être touché par la fermeture des commerces. De même, aucun membre du couple ne doit appartenir au corps médical. Evidemment, les deux membres du couple doivent être des actifs occupés. Sous ces hypothèses, ce sont près d'un million de couples avec enfant(s) qui devraient être dépourvus de mode de garde du fait de la fermeture des écoles et organismes de garde.

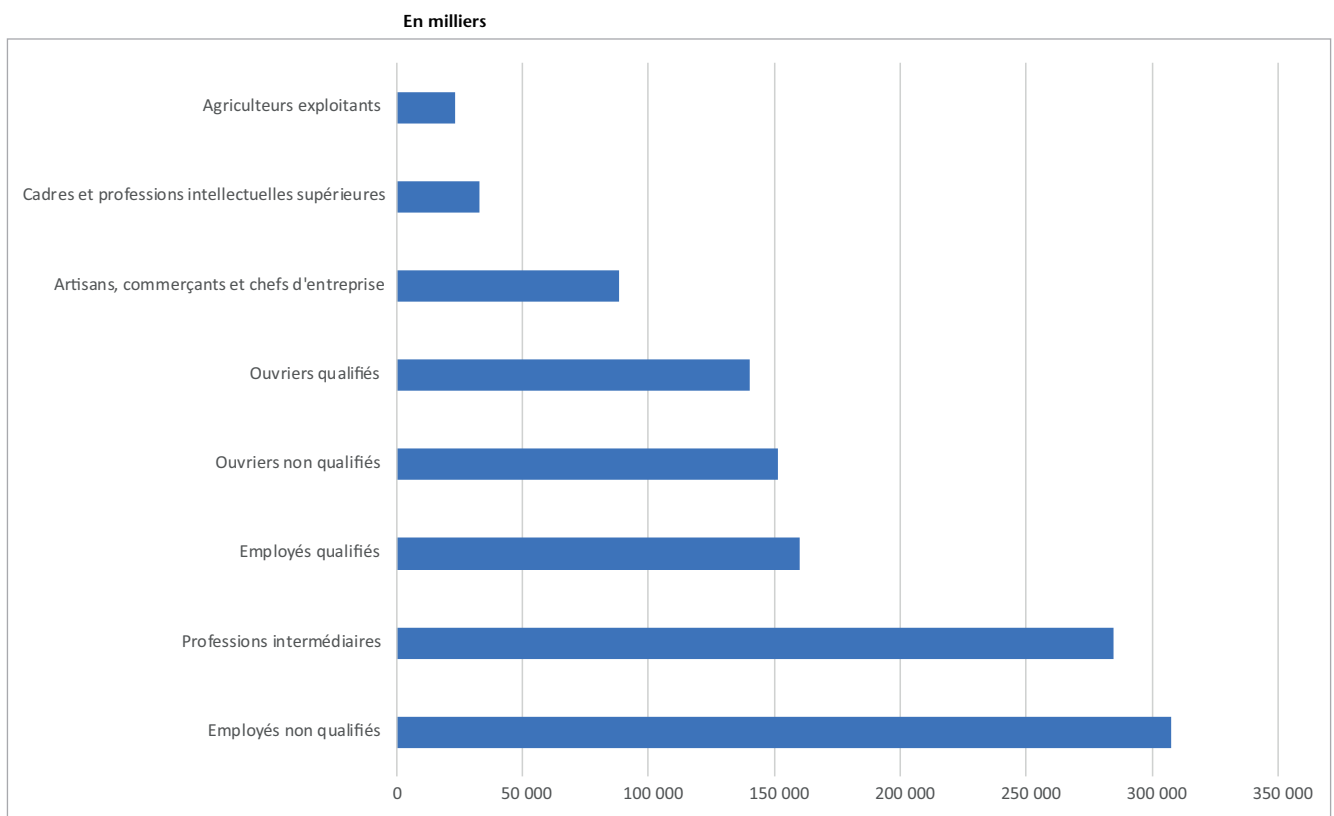
Au total, près de 1,2 million d'emplois devraient donc être impactés par la fermeture des écoles. En termes de catégorie socio-professionnelles, les professions intermédiaires, les employés non qualifiés et ouvriers qualifiés représenteraient le gros des effectifs. Du côté sectoriel, les secteurs « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » et « Commerce » seraient les principaux touchés.

Graphique 5. Nombre d'emplois concernés par l'arrêt des modes de garde d'enfants par CSP



Source : Enquête Emploi en continu 2018, Insee, calculs de l'auteur.

Graphique 6. Nombre d'emplois concernés par l'arrêt des modes de garde d'enfants par secteur



Source : Enquête Emploi en continu 2018, Insee, calculs de l'auteur.

L'arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ordonne la fermeture temporaire de nombreuses activités commerciales et de services (tableau 7).

Au total, selon les données du quatrième trimestre 2018 de l'Enquête Emploi en continu de l'Insee, ce sont 2,4 millions d'emplois du secteur privé qui seraient impactés par ces fermetures. Parmi eux, 1,7 million seraient des salariés du secteur privé en CDI, 300 000 seraient en CDD ou en contrat d'apprentissage et 400 000 seraient des non-salariés (indépendants ou employeurs).

Tableau 7. Liste des secteurs impactés par l'arrêté du 15 mars 2020

4719A	Grands magasins
4741Z	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
4742Z	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
4743Z	Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé
4751Z	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé
4752A	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m ²)
4752B	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m ² et plus)
4753Z	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé
4754Z	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé
4759A	Commerce de détail de meubles
4759B	Commerce de détail d'autres équipements du foyer
4761Z	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
4762Z	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
4763Z	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
4764Z	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
4765Z	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé
4771Z	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
4772A	Commerce de détail de la chaussure
4772B	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage
4774Z	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
4775Z	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
4776Z	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
4777Z	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
4778A	Commerces de détail d'optique
4778B	Commerces de détail de charbons et combustibles
4778C	Autres commerces de détail spécialisés divers
4779Z	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
4782Z	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés
4789Z	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés
4799A	Vente à domicile
4939C	Téléphériques et remontées mécaniques
4942Z	Services de déménagement
5510Z	Hôtels et hébergement similaire

Tableau 7 (suite). Liste des secteurs impactés par l'arrêté du 15 mars 2020

5520Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
5610A	Restauration traditionnelle
5610B	Cafétérias et autres libres-services
5610C	Restauration de type rapide
5621Z	Services des traiteurs
5629A	Restauration collective sous contrat
5629B	Autres services de restauration n.c.a.
5630Z	Débits de boissons
5914Z	Projection de films cinématographiques
8810A	Aide à domicile
9001Z	Arts du spectacle vivant
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant
9003A	Création artistique relevant des arts plastiques
9003B	Autre création artistique
9004Z	Gestion de salles de spectacles
9101Z	Gestion des bibliothèques et des archives
9102Z	Gestion des musées
9103Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
9104Z	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
9200Z	Organisation de jeux de hasard et d'argent
9311Z	Gestion d'installations sportives
9312Z	Activités de clubs de sports
9313Z	Activités des centres de culture physique
9319Z	Autres activités liées au sport
9321Z	Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes
9329Z	Autres activités récréatives et de loisirs

Source : Arrêté du 15 mars 2020, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041723302&categorieLien=id>

Partant de cette estimation, et à partir des comptes sectoriels en 17 branches, nous estimons l'effet sur les heures travaillées hebdomadaires à 53,3 millions d'heures travaillées (sur la base des durées hebdomadaires moyennes par branches – tableau 8).

Tableau 8. Impact de l'arrêté de fermeture obligatoire sur les heures travaillées

Activité partielle : Nombre d'heures travaillées en moins – estimation	
Branches	Heures travaillées (en millions)
Ensemble des services	53,9
<i>Services marchands</i>	44,2
Commerce	19,0
Transport	0,4
Hébergement – restauration	19,8
Information – communication	0,1
Services aux ménages	4,9
<i>Services non marchands</i>	9,7

Sources : Insee, calculs OFCE.

Nous calculons ensuite le montant d'indemnisation hebdomadaire sur la base de 70 % du salaire hebdomadaire brut. Ce montant est majoré pour tenir compte de la part de salariés au SMIC indemnisés à 100 % du salaire net et de la prise en charge des salaires jusqu'à 4,5 SMIC, et minoré en fonction du pourcentage de rémunération lié aux heures supplémentaires dans chaque branche (sur la base des données ECMOSS 2014). Sur cette base nous estimons le montant des indemnités à 886 millions d'euros hebdomadaires (tableau 9) et 3,8 milliards d'euros sur un mois plein (aucune heure travaillée pendant le mois⁴). Les pertes de cotisations sociales mensuelles s'élèveraient à 2,4 milliards d'euros et la perte de revenu pour les ménages à 349 millions d'euros par mois de chômage partiel.

Table 9. Impact sur les finances publiques et les ménages

Montants en millions d'euros	Montant des indemnités	Pertes cotisations sociales	Pertes revenu des ménages
Hebdomadaire	886	562	80
Mensuel	3 843	2 437	349

Source : OFCE.

Quel effet du choc de demande sur l'emploi et le chômage partiel ?

À partir de la baisse d'activité entraînée par la chute de la demande, nous calculons un impact sur l'emploi total au sein des branches (tableau 10). Les effets négatifs de la chute de la demande et de la fermeture obligatoire d'un ensemble d'activités affecteraient au total 6,9 millions d'emplois, parmi lesquels des emplois non-salariés ou encore des emplois en contrats très courts.

Nous ventilons donc l'effet sur l'emploi total entre emplois salariés potentiellement éligibles au chômage partiel, emplois arrivant en fin de contrat (CDD et missions d'intérim inférieures à 1 mois) et emplois non-salariés, sur la base de la structure des emplois par branche issue de l'Enquête emploi (tableau 11). Il en ressort que 5,7 millions d'emplois seraient potentiellement éligibles au dispositif de chômage partiel, sous la condition de demande effectuée par les entreprises et validée par la DIRECCTE⁵ locale.

Nous estimons le coût du dispositif en termes d'indemnités à verser aux entreprises, de cotisations sociales perdues et de pertes de revenu pour les ménages (tableau 12), sous l'hypothèse d'un recours à 100 % des entreprises au dispositif validé intégralement par la DIRECCTE. Le coût du dispositif pour les finances publiques s'élèverait à 2,9 milliards d'euros par semaine ou 12,7 milliards d'euros par mois, avec une perte de cotisations sociales de 8,7 milliards d'euros par mois (soit un total de 21,4 milliards d'euros par mois). Le revenu des salariés pourrait être amputé à hauteur de 1,2 milliard d'euros sous l'hypothèse que les entreprises ne compensent pas les pertes de revenu des salariés.

En cas de recours partiel au dispositif, du fait d'entreprises n'en faisant pas la demande ou de refus de la part de l'administration, le coût pour les finances publiques serait plus faible, de l'ordre de 17,6 milliards d'euros pour un taux de recours effectif de 75 %, et de 10,1 milliards d'euros pour un taux de recours effectif de 25 % (tableau 13).

4.

Ces chiffres sont des majorants, notamment pour le mois de mars 2020, puisqu'ils ne tiennent pas compte des heures travaillées avant l'arrêté de fermeture obligatoire qui viennent réduire les indemnités à verser. Seules ont été retranchées les rémunérations associées aux heures supplémentaires, mais d'autres éléments de rémunération sont potentiellement exclus du calcul des indemnités. Le chiffrage doit être affiné sur ce point.

5.

Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Table 10. Décomposition de effets du choc de demande sur l'emploi total (en milliers)

Branches	Hors fermeture obligatoire	Fermeture obligatoire	Total
Agriculture	-19	0	-19
Energie, eau, déchets	-47	0	-47
Industries agro-alimentaires	-42	0	-42
Cokéfaction et raffinage	-4	0	-4
Biens d'équipement	-119	0	-119
Matériels de transport	-269	0	-269
Autres branches industrielles	-465	0	-465
Construction	-850	0	-850
Commerce	-790	-835	-1625
Transport	-577	-14	-592
Hébergement-restauration	0	-893	-893
Information-communication	-93	-5	-98
Services financiers	-134	0	-134
Services immobiliers	-22	0	-22
Services aux entreprises	-889	0	-889
Services non marchands	0	-404	-404
Services aux ménages	-133	-313	-446
Ensemble	-4453	-2464	-6917

Source : calculs OFCE.

Tableau 11. Ventilation par type d'emploi à partir de l'enquête emploi (en milliers)

Branches	Salariés au chômage partiel	Dont fermeture obligatoire	Fins de CDD de moins d'un mois	Non-salariés	non éligibles	Total
Agriculture	-7	0	0	-12	0	-19
Energie, eau, déchets	-42	0	-2	-3	0	-47
Industries agro-alimentaires	-38	0	-2	-3	0	-42
Cokéfaction et raffinage	-4	0	0	0	0	-4
Biens d'équipement	-114	0	-3	-1	0	-119
Matériels de transport	-240	0	-10	-18	-1	-269
Autres branches industrielles	-407	0	-10	-6	-42	-465
Construction	-637	0	-24	-186	-3	-850
Commerce	-1352	-681	-17	-255	-1	-1625
Transport	-522	-13	-22	-38	-10	-592
Hébergement-restauration	-737	-737	-6	-150	0	-893
Information-communication	-84	-4	-3	-10	0	-98
Services financiers	-125	0	-1	-7	-2	-134
Services immobiliers	-18	0	0	-4	-1	-22
Services aux entreprises	-695	0	-13	-153	-28	-889
Services non marchands	-394	-394	-4	-6	0	-404
Services aux ménages	-307	-215	-26	-100	-13	-446
Ensemble	-5722	-2044	-142	-951	-101	-6917

Source : calculs OFCE.

Tableau 12. Estimation du coût du dispositif par mois de confinement

En milliards d'euros	Montant des indemnités	Pertes de cotisations sociales	Pertes de revenu des ménages
Choc fermeture (<i>montant hebdomadaire</i>)	0,9	0,6	0,1
Montant mensuel	3,8	2,4	0,3
Choc demande (<i>montant hebdomadaire</i>)	2,0	1,5	0,2
Montant mensuel	8,8	6,3	0,9
Cout mensuel total	12,7	8,7	1,2

Source : calculs OFCE.

Tableau 13. Estimation du coût du dispositif par mois de confinement selon le taux de recours des entreprises

Taux de recours	Montant des indemnités versées par l'État	Perte cotisations sociales	Total
100 %	12,7	8,7	21,4
75 %	10,5	7,2	17,6
50 %	8,3	5,6	13,8
25 %	6,1	4,0	10,1

Source : calculs OFCE.

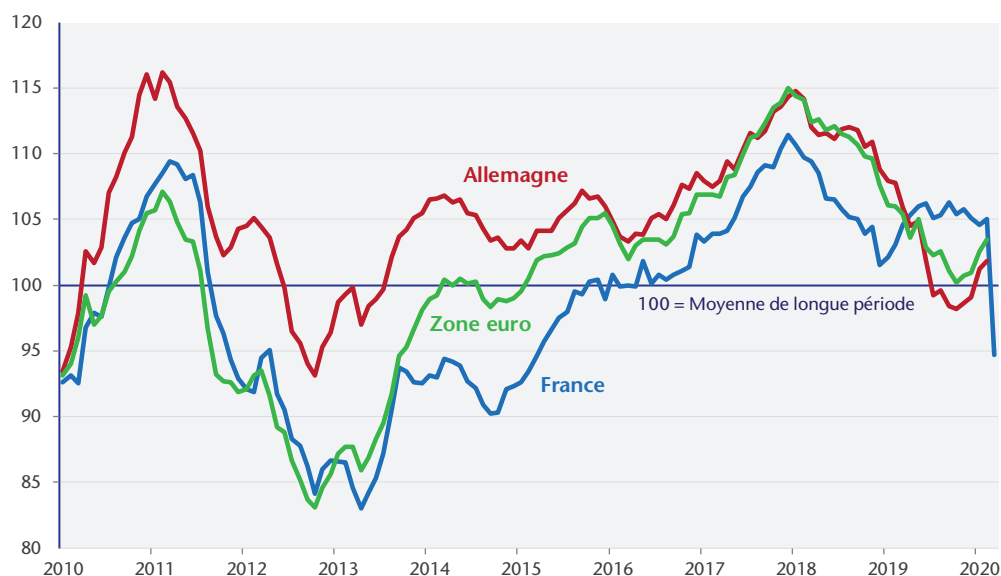
Fiche 9

Le point sur les indicateurs conjoncturels qualitatifs au 26 mars 2020

Il convient de distinguer dans la période des 3 premiers mois de 2020, d'un côté les mois de janvier et février où l'épidémie de coronavirus était cantonnée à la Chine et de l'autre, son apparition à grande échelle dans le monde, en Europe et en France.

Les indicateurs conjoncturels qualitatifs disponibles jusqu'en février sont restés insensibles à l'épidémie en Chine (graphique 7). Les enquêtes de conjoncture pointaient en zone euro et en Allemagne un redressement de l'indice de sentiment économique depuis 4 mois (point bas : octobre 2019) et en France un retournement plus précoce datant d'un an (le point bas ayant été observé en décembre 2018 suivi d'un plateau jusqu'en février).

Graphique 7. Indices de sentiment économique



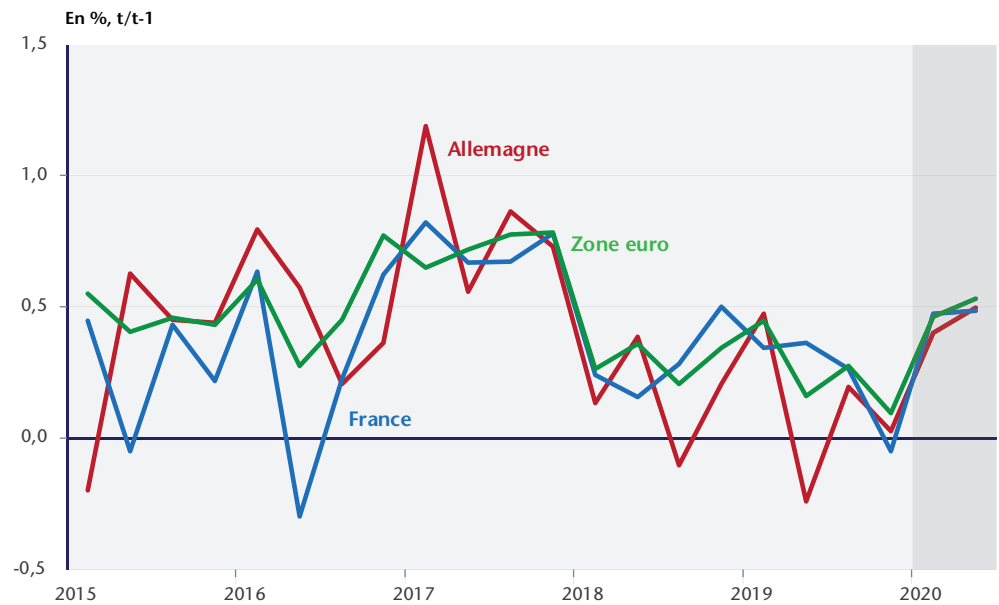
Sources : Commission européenne, INSEE.

L'ensemble de ces trajectoires laissait augurer un raffermissement des sentiers de croissance respectifs après des années 2018 et 2019 médiocres. En termes quantitatifs, les indicateurs avancés fondés sur les seules enquêtes de conjoncture pour la zone euro, l'Allemagne et la France tablaient pour le premier et le deuxième trimestre 2020 sur des rythmes de croissance du PIB de l'ordre de 0,5 % par trimestre (graphique 8).

Jusqu'en février, la diffusion du Covid-19 hors de Chine et ses conséquences sociales et économiques n'apparaissaient donc pas dans le dispositif d'information conjoncturelle mobilisé pour le calcul des indicateurs avancés.

Les informations publiées dans le courant du mois de mars, et qui de fait commençaient à inclure les premiers effets de la crise du Covid-19, préfiguraient les futures publications de fin de mois. L'enquête IFO pour l'Allemagne rendue publique le 19 mars (graphique 9) ou le PMI-Markit publié le 24 mars pour la France (graphique 10) indiquaient déjà clairement la direction.

Graphique 8. Les indicateurs avancés de la croissance du PIB*



* comptes nationaux jusqu'en 2019t4.

Sources : Commission européenne, Eurostat, INSEE, calculs OFCE.

Graphique 9. Indice IFO du climat des affaires en Allemagne

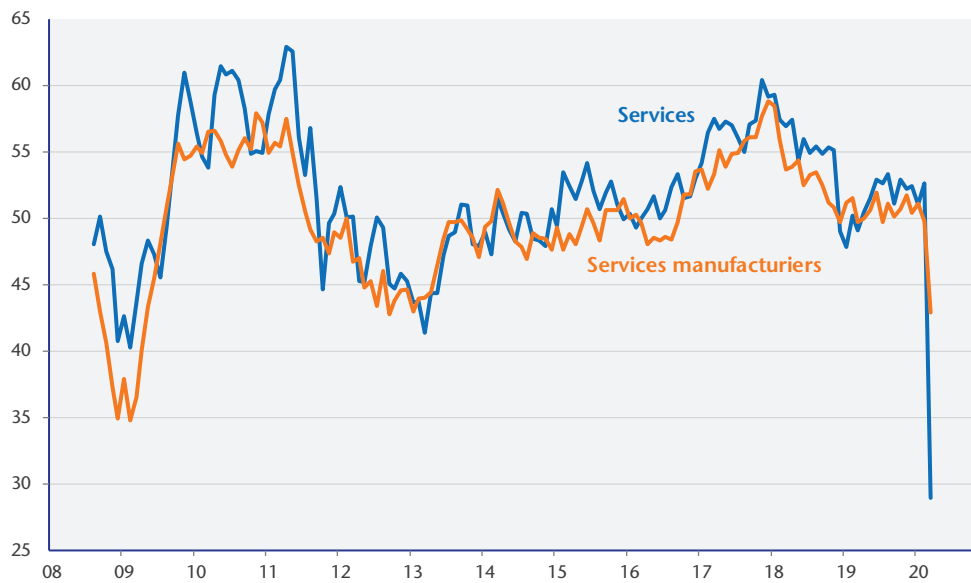


Source : IFO.

Dans la foulée des publications précédentes, celle des enquêtes de conjoncture de l'INSEE du 26 mars témoigne d'une lourde chute du climat des affaires en France (graphique 11). Mais la baisse est loin d'être homogène (graphique 11). Les secteurs les plus affectés sont les services et les commerces (selon une ampleur équivalente), secteurs qui ont subi précocement les effets de la crise avec notamment la perturbation des flux de tourisme en provenance de Chine.

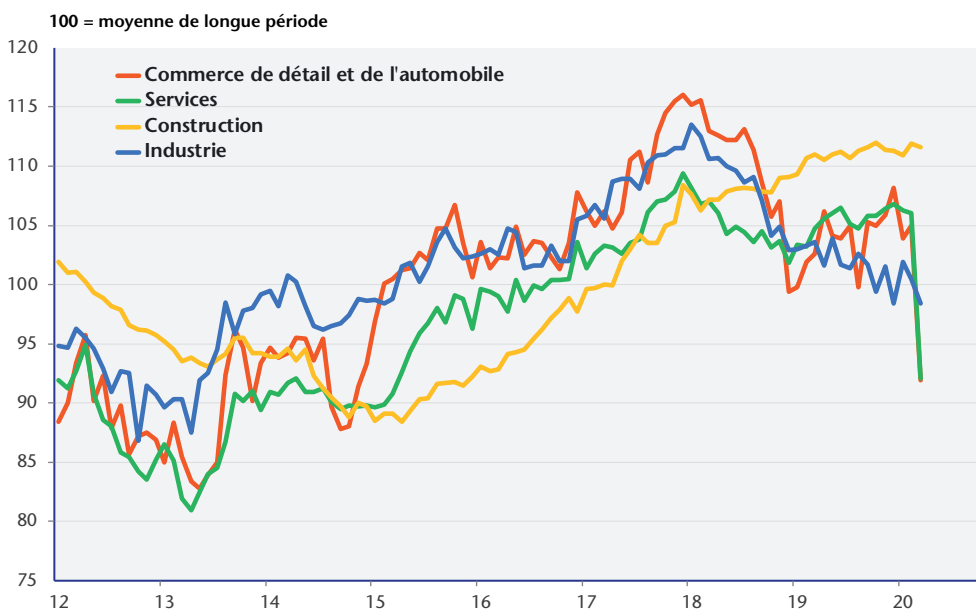
A contrario, l'industrie et la construction ne révèlent pas jusqu'en mars d'incidence notable des désordres causés par l'extension du Covid-19 en Chine puis dans le reste du monde.

Graphique 10. Indices PMI-Markit pour la France



Source : IHS Markit.

Graphique 11. Climats des affaires en France



Source : INSEE.

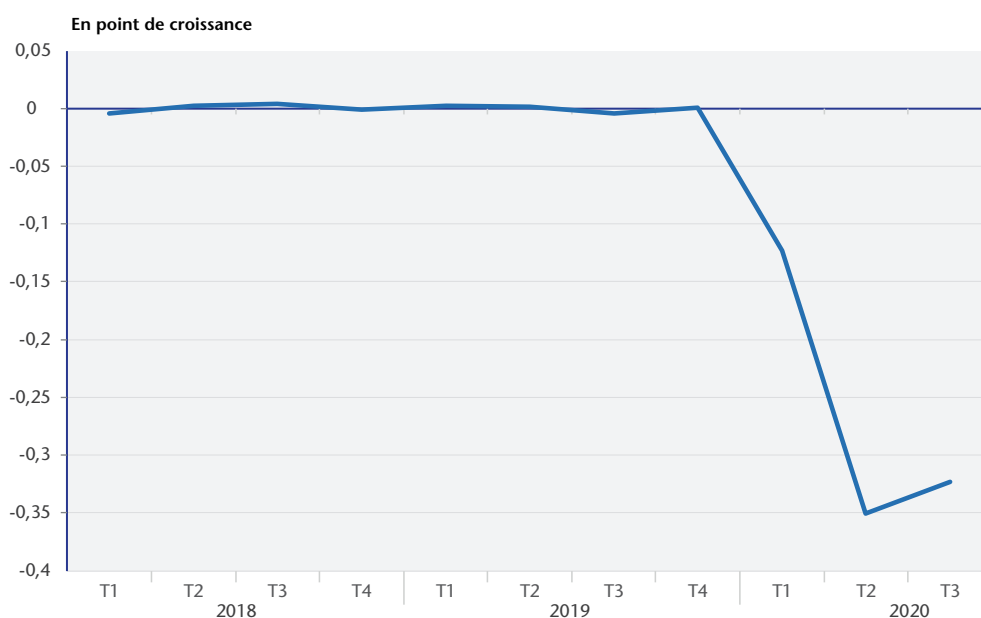
Naturellement, comme le souligne l'INSEE, le processus de collecte des données d'enquête auprès des entreprises a été très certainement perturbé. Face à une situation inédite, marquée par le début du confinement le 18 mars en France, les résultats sont à considérer avec prudence.

Il n'en demeure pas moins qu'au-delà des chocs analytiques calibrés visant à chiffrer l'impact du confinement en France et dans le reste du monde sur l'économie, l'analyse conjoncturelle des données qualitatives, et quantitatives, une fois publiées, fournira de précieuses indications sur les canaux de transmission de ces chocs et les délais avec lesquels ils joueront.

Ainsi, les enquêtes de conjoncture de mars produisent déjà une révision à la baisse des prévisions de croissance du PIB pour le premier trimestre 2020 par rapport à celles présentées dans le graphique 2 pour la France. Cette révision apparaît toutefois modeste, de -0,12 point, cette dernière ne répercutant que la dégradation observée dans les enquêtes sur les services et les commerces de détail et automobile. La résistance apparente de la construction et de l'industrie amortit la chute dans les premiers secteurs.

D'autre part, près des trois quarts des séries d'enquête composant l'indicateur sont avancées, c'est-à-dire que la croissance d'un trimestre est estimée avec les valeurs passées de ces variables, ce qui capte ici l'effet des anticipations des chefs d'entreprise sur l'activité. Dès lors, ces anticipations sont reproduites avec un décalage sur la croissance du PIB. Clairement, la chute du climat des affaires en mars sera pleinement visible dans les chiffres de croissance du deuxième trimestre. S'y ajoutera en plus l'information nouvelle coïncidente publiée en avril et au-delà.

Graphique 12. Révision des prévisions de croissance trimestrielle du PIB entre la fin février et la fin mars



Source : calculs OFCE.

L'enclenchement d'une telle dynamique avec simultanément la prise en compte progressive de l'information avancée et l'introduction de l'information nouvelle, quant à elle de manière instantanée, va à coup sûr conduire à des révisions dramatiques de la croissance estimée par l'indicateur. À titre illustratif, nous avons conduit cet exercice entre la fin février et la fin mars pour la croissance des premier, deuxième et troisième trimestres 2020 (graphique 12). De l'ordre de -0,1 point pour le premier trimestre, les révisions s'élèvent à -0,35 point pour les deuxième et troisième trimestres 2020. À l'évidence, ce processus n'en n'est qu'à son début.

Fiche 10

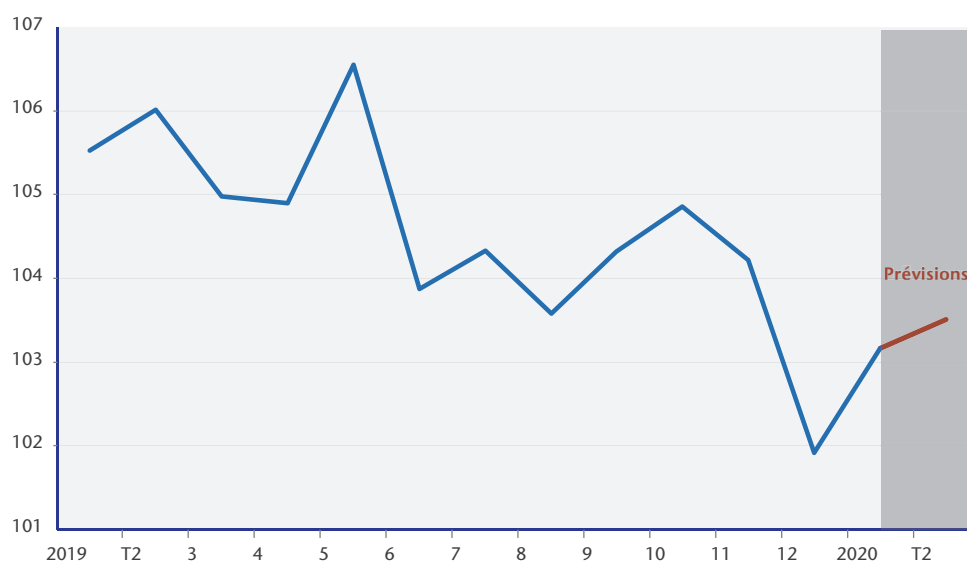
Quelle information conjoncturelle peut-on tirer de la consommation d'électricité en France ?

La consommation d'électricité est un indicateur coïncident de l'activité dans un pays. Or, il existe sur le site de RTE (Réseau de Transport d'électricité*) une base de données permettant de connaître la consommation totale d'électricité en France en temps réel.

Après avoir tenu compte de la saisonnalité, de la tendance à l'économie d'électricité et des températures inhabituelles, cette « consommation corrigée » peut être utilisée comme un proxy de l'utilisation plus intensive des équipements productifs et peut être intégrée comme variable explicative à l'évolution de l'Indice de la Production Industrielle (IPI).

La consommation du mois de février étant connue, cela nous permet de prévoir l'IPI de février. D'après cette méthodologie, l'IPI devrait en février confirmer le rebond observé (et prévu par l'indicateur) en janvier et s'établir à 103,5 (graphique 13).

Graphique 13. Prévisions de l'Indice de Production Industrielle (IPI) en février France



Sources : INSEE, RTE, calculs OFCE.

À l'instar des enquêtes de conjoncture des deux premiers mois de l'année, les données de consommation d'électricité du mois de février n'indiquent pas un retournement baissier de l'activité en France mais plutôt la poursuite de la correction du trou d'air observé en décembre 2019.

Les données du mois de mars devraient en revanche inclure les premiers effets de la crise du Covid-19. Une première évaluation sera réalisée mercredi 1^{er} avril.

En attendant, il est possible d'évaluer l'incidence d'une baisse ponctuelle de la consommation d'électricité au cours d'un mois.

À titre illustratif, selon notre modélisation du lien entre la production industrielle et la consommation électrique, **une baisse ponctuelle de 20 % de la consommation mensuelle d'électricité** correspondant à une baisse de 6,5 % sur le trimestre, engendrerait **une baisse de l'IPI de 2 %** au cours du trimestre, soit **une baisse du PIB trimestriel de 0,35 %**.

* Site de RTE : <https://www.rte-france.com/fr/eco2mix/eco2-mix-telechargement>

Fiche 11

Comparaison de l'estimation entre l'OFCE et l'INSEE sur la consommation des ménages pour un mois de confinement

Notre étude d'impact sur la consommation des ménages, contenue dans l'Annexe 1, porte sur un champ plus large que celui contenu dans le tableau 2 de la *Note de conjoncture de l'INSEE* publiée le 26 mars. En effet, notre analyse porte sur la dépense effective des ménages sur le territoire et correspond à 70 % du PIB. L'analyse de l'INSEE est basée sur la consommation des ménages, soit un champ plus restreint (qui représente 52 % du PIB) car il ne contient pas notamment les dépenses individualisables des APU qui bénéficient aux ménages. Afin de pouvoir comparer nos résultats avec ceux de l'INSEE, nous avons retenu ici le même champ que celui de l'INSEE. Pour rappel, nous estimons la perte de consommation effective des ménages à 18 % par mois de confinement. Sur un champ plus restreint, qui se limite « seulement » à la consommation finale des ménages, nous estimons l'impact à une perte de 26 % par mois de confinement. En effet, les consommations individualisables des APU contenues dans la consommation effective des ménages (dépenses de santé, éducation, logement, ...) jouent un rôle d'amortisseur en temps de crise qui n'apparaît pas dans la seule consommation finale des ménages.

Si l'INSEE estime l'impact d'un mois de confinement à -35 % sur la consommation des ménages, nous l'évaluons donc à -26 %, soit 9 points d'écart. Plus de la moitié de l'écart s'explique par les hypothèses retenues sur l'industrie hors IAA. Nous estimons les pertes d'activité sur la consommation de cette branche à -42 % alors que l'INSEE l'estime à -60 %. Le reste s'explique par les services marchands hors services immobiliers (2 points) où nous anticipons une baisse d'activité de la consommation de -48 % alors que l'INSEE prévoit -56 %. Enfin, l'écart sur la consommation en services non marchands contribue à 1 point sur l'écart total. Enfin, si les hypothèses d'impact sur la consommation en construction sont très différentes (-90 % pour l'INSEE contre -50 % pour l'OFCE), la différence d'impact sur la contribution à la consommation est négligeable en raison du très faible poids de la construction (qui est constitué de petit entretien et réparation du logement à la charge de l'occupant) dans la consommation des ménages.

Table 14. Comparaison des estimations de l'OFCE et de l'INSEE sur l'impact d'un mois de confinement sur la consommation des ménages

Branches d'activités	Part dans la conso (en %)	Impact sur l'activité (en %)		Contribution à la consommation (en pts de %)		
		OFCE	INSEE	OFCE	INSEE	Écart INSEE - OFCE
Agriculture et IAA	17	6	6	1	1	0
Industrie hors IAA	31	-42	-60	-13	-18	-5
Construction	2	-50	-90	-1	-1	0
Services marchands	45	-28	-33	-13	-15	-2
Hors services immobiliers	26	-48	-56	-13	-15	-2
Services immobiliers	19	0	0	0	0	0
Services non marchands	5	-17	-34	-1	-2	-1
TOTAL	100	-26	-35	-26	-35	-9

Sources : INSEE, calculs OFCE.

Fiche 12

Secteurs concernés par l'arrêté du 14 mars 2020

Ces secteurs englobent les établissements définis ci-après dans l'article 1 de l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

Article 1

Afin de ralentir la propagation du virus Covid-19, les établissements relevant des catégories mentionnées à l'article GN1 de l'arrêté du 25 juin 1980 susvisé figurant ci-après ne peuvent plus accueillir du public jusqu'au 15 avril 2020 :

- au titre de la catégorie L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple ;
- au titre de la catégorie M : Centres commerciaux ;
- au titre de la catégorie N : Restaurants et débits de boissons ;
- au titre de la catégorie P : Salles de danse et salles de jeux ;
- au titre de la catégorie S : Bibliothèques, centres de documentation ;
- au titre de la catégorie T : Salles d'expositions ;
- au titre de la catégorie X : Établissements sportifs couverts ;
- au titre de la catégorie Y : Musées.

Pour l'application du présent article, les restaurants et bars d'hôtels, à l'exception du « room service », sont regardés comme relevant de la catégorie N : Restaurants et débits de boissons. L'ensemble des établissements de cette catégorie sont en outre autorisés à maintenir leurs activités de vente à emporter et de livraison.

Les dispositions du présent article sont applicables sur le territoire de la République ■

Pour citer ce document :

Département analyse et prévision de l'OFCE, 2020 : « Évaluation au 30 mars 2020 de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement en France », *OFCE Policy brief 65*, 30 mars.

Directeur de la publication Xavier Ragot
Rédacteur en chef du blog et des *Policy briefs* Guillaume Allègre
Réalisation Najette Moumimi (OFCE).

Copyright © 2020 – OFCE *policy brief* ISSN 2271-359X. All Rights Reserved.

www.ofce.sciences-po.fr  @ofceparis